



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 19 juin 2025 à 18 heures

Date de Convocation 12 juin 2025

<p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 25</p> <p>Votants : 30</p> <p>Pour : 30</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille Vingt-cinq et le 19 juin, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Damien ARMAND, Patrick BOSCH, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI,</p> <p>Représentés : Bdeia AMATUZZI pouvoir à Gérard PÉDRINI, Michel CAPONI pouvoir à Damien ARMAND, Régine DOUSSIÈRE pouvoir à Marie-Thérèse CHAPELLE, Sébastien MOREAU pouvoir à Pierre HERRGOTT, Bernard RIEU pouvoir à René JEANJEAN,</p> <p>Excusés : Bdeia AMATUZZI, Michel CAPONI, Régine DOUSSIÈRE, Sébastien MOREAU, Bernard RIEU</p> <p>Absents : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Michel COMMANDRE, Gilles VERGELY, Jean WILKIN</p> <p>Présents non votants :</p>
---	---

Secrétaire de séance : Madame Martine BOURGADE

DELIB-2025-076 - ACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LA GENETTE VERTE - SAISON 2025-2026

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT la délibération 2018 - 067 fixant les tarifs de location de la Genette Verte,

CONSIDÉRANT la délibération 2022-116 fixant les tarifs des spectacles de la Genette Verte pour la saison 2022-2023,

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser ces tarifs, notamment en fonction de l'augmentation des charges de fonctionnement de l'établissement.

SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION,

Monsieur le Président propose l'application des tarifs suivants, à compter du 1^{er} juillet 2025 :

TARIFS SPECTACLES TOUT PUBLIC

Chaque spectacle est classé dans une catégorie (A, B, C ou D), en fonction du coût du spectacle, de l'événement, du lieu et du type de public ciblé :

	A	B	C	D
Tarif plein	15,00 €	12,00 €	6,00 €	Gratuit**
Tarif réduit*	12,00 €	10,00 €		
Tarif enfant (jusqu'à 12 ans) et bénéficiaires des minimas sociaux	6,00 €	6,00 €		

* Le tarif réduit est réservé aux jeunes de 12 à 18 ans, aux lycéens et aux étudiants et aux plus de 65 ans (Sous réserve de présenter un justificatif en cours de validité) ainsi qu'aux groupes de plus de 10 personnes effectuant une réservation et un paiement communs.

** la gratuité s'applique au spectacle d'ouverture dans les rues de Vébron le 27 septembre ainsi que dans le cadre de la fête de la soupe

TARIFS SPECTACLES EN TEMPS SCOLAIRE

5,00 € par élève ou enfant de la crèche, 6,00 € par élève des collèges

Gratuité pour les accompagnateurs

TARIFS ABONNEMENTS

Saison 2025/2026	Conditions	Coût	Nb de spectacles
Carte Genette	Valable 1 an à partir de la date d'achat. Nominative, mais cessible à un tiers en cas d'empêchement.	48,00 €	5
Carte Loupiote	Réservée aux enfants jusqu'à 12 ans. Valable 1 an à partir de la date d'achat. Peut être utilisée par plusieurs membres d'une même fratrie sur des spectacles différents.	15,00 €	3

TARIFS ATELIERS

6,00 € par participant ou 6,00 € par binôme parent-enfant

MODES DE RÈGLEMENT

Espèces, chèque, carte bancaire, Pass'jeunesse et Pass Culture

TARIFS DE LOCATION ANNUELLE DU STUDIO DE DANSE (année scolaire)

1 créneau de 2 heures hebdomadaire : 200 €

2 créneaux de 2 heures hebdomadaire : 300 €

Tarif réservé à l'école de danse Ballet Bross' : 400 €

Caution : 200 €

TARIFS DE LOCATION PONCTUELLE DU STUDIO DE DANSE

1 heure : **15 €**

1 journée : **50 €**

1 week-end : **80 €**

1 semaine : **150 €** (du 1^{er} mai au 31 octobre) / **250 €** (du 1^{er} novembre au 30 avril)

Caution : **200 €**

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE SPECTACLE

UTILISATION TYPE CONFÉRENCE (projection + micros)

Une journée (9h -18h) ou une soirée (19h – 23h)

Du lundi au samedi : **250 €**

Dimanche et jour férié : **300 €**

Caution : **300€**

Une journée + une soirée

Du lundi au samedi : **350 €**

Dimanche et jour férié : **400 €**

Caution : **300€**

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE SPECTACLE

UTILISATION TYPE SPECTACLE (régies son et lumière)

1/2 journée de répétition + spectacle en soirée

Du lundi au samedi : **600 €**

Dimanche et jour férié : **700 €**

Caution : **1000 €**

1 journée de répétition + spectacle en soirée

Du lundi au samedi : **800 €**

Dimanche et jour férié : **900 €**

Caution : **1000 €**

TARIFS PARTICULIERS

- **Ballet Bross'**

Spectacle de fin d'année : **500€**

- **La Nouvelle Dimension**

Festival Vues du Québec (6 jours) + 5 projections dans l'année : **300€ / an**

Projection supplémentaire : **60 €** du 1^{er} novembre au 30 avril / **40€** du 1^{er} mai au 31 octobre

- **Cinéco**

Séance hebdomadaire : **500 € / an**

Projection supplémentaire demandée par une association ou un particulier mais assurée par Cinéco : **60 €** du 1^{er} novembre au 30 avril / **40€** du 1^{er} mai au 31 octobre

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE les nouveaux tarifs de la GENETTE VERTE, présentés ci-dessus, qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2025.

AUTORISE Monsieur le Président, ou Monsieur le Vice-Président délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Président,

Henri COLDERC



Le secrétaire de séance,

Martine BOURGADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.